



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 17 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CHORIN-SAVILL, Maire.

Date de convocation : le 12 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres votants : 10

Etaient Présents : Messieurs François BRIANDET, Philippe MICHEL, Jean-Claude BERNAY Mesdames Stéphanie SAVILL, Albana WANNER, Marta BEILIN.

Etaient Absents excusés : Messieurs Didier DAINE (pouvoir à François BRIANDET), Alain KUTOS (pouvoir à Philippe MICHEL), Daniel TREUVELOT (pouvoir à Albana WANNER), Mesdames Frédérique STEAD (pouvoir à Marta BEILIN).

Absents : Monsieur Guy ATSE

Secrétaire de séance : Madame Albana WANNER

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

Par délibération en date du 26 mai 2020, le conseil municipal a fixé le nombre total d'adjoints au maire de la commune à 4 postes.

Par délibération du même jour, Monsieur Didier DAINE a été élu 3^{ème} adjoint au maire de Boisemont.

Par courrier en date du 17 août 2024 adressé à Madame le maire et transmis à Monsieur le préfet du Val d'Oise, Monsieur Didier DAINE a demandé au représentant de l'Etat de bien vouloir accepter sa démission de ses fonctions d'adjoint au maire tout en conservant son mandat de conseiller municipal de la commune de Boisemont.

Par courrier en date du 17 septembre 2024, Monsieur le préfet du Val d'Oise a fait droit à la demande de Monsieur Didier DAINE, conformément aux dispositions de l'article L 2122-15 du code général des collectivités territoriales.

Considérant le siège de 3^{ème} adjoint au maire laissé vacant, il convient de statuer sur cette vacance et notamment, décider de la suppression de ce poste.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2024

Application agréée E-legalite.com

La municipalité est à ce jour composée de quatre adjoints au maire.

Il est proposé de supprimer le poste de 3^{ème} adjoint au maire en portant à trois le nombre total d'adjoints au maire.

L'adjoint suivant le rang du poste supprimé montera automatiquement dans le rang supérieur.

Le tableau du conseil municipal mis à jour est annexé à la présente délibération et le tableau des indemnités sera actualisé par délibération séparée.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de supprimer le poste de 3^{ème} adjoint au maire vacant en raison de la démission de Monsieur Didier DAINE,

DE PRENDRE ACTE des modifications ainsi portées à l'ordre du tableau du conseil municipal annexé à cette délibération,

DE CHARGER Madame le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer tous les actes ou documents y afférent.

Secrétaire de Séance
Albana WANNER



Pour extrait conforme,
Maire de Boisemont
Stéphane CHORIN-SAVILL



REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2024

Application agréée E-legalite.com